



Caisse de prévoyance de la proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne

Avis de sortie (à remplir conjointement par le salarié et son ancien employeur)

Lorsqu'un salarié quitte son employeur, le présent avis de sortie doit être rempli et remis à la Caisse de pensions. Cette procédure épargne à l'ancien employeur le désagrément de demandes ultérieures de renseignements, interrompt la facturation des cotisations dues à la Caisse de pensions pour le salarié sortant et dispense l'employeur de toute autre tâche administrative.

Employeur:

Membre n°:

1. Données personnelles

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue, n°, NPA, localité:

Sexe:

féminin masculin

Etat civil:

Numéro d'assurance sociale:

Le cas échéant, nouvelle
adresse après le départ:

2. Durée des rapports de travail (fin effective des rapports de travail, c.-à-d. en tenant compte des éventuels jours de vacances restants)

du:

au

3. L'incapacité de travail du salarié sortant est due à des raisons de santé:

Oui

Non

Si Oui, par suite de:

Maladie

Accident

4. Données relatives au nouvel employeur et à la nouvelle institution de prévoyance

Nom et adresse du nouvel employeur:	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Date de l'entrée en service:	<input type="text"/>
Institution de prévoyance du nouvel employeur:	<input type="text"/>

Prière d'envoyer ou de joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance!

5. Versement en espèces de la prestation de libre passage

La personne assurée peut demander à la Caisse de pensions un versement en espèces dans les cas suivants:

- Elle se met à son compte pour exercer une activité lucrative à titre principal.
 - La prestation de libre passage est inférieure au montant des cotisations annuelles du salarié (cf. certificat d'assurance).
 - Elle quitte définitivement la Suisse (voir Mémento séparé).
-

6. Signature

Lieu, date

Signature du salarié

Lieu, date

Cachet et signature de l'employeur